© THE QUEEN'S PRINTER FOR ONTARIO
1999

REPRODUCED WITH PERMISSION

L'IMPRIMEUR DE LA REINE POUR L'ONTARIO

REPRODUIT AVEC PERMISSION

micromedia
a division of IHS Canada

20 Victoria Street
Toronto, Ontario M5C 2N8
Tel: (416) 362-5211
Toll free: 1-800-387-2689
Fax: (416) 362-6161
Email: info@micromedia.on.ca

MINISTRY OF COMMUNITY AND SOCIAL SERVICES

1999-2000 Business Plan

100-03620/

MESSAGE FROM THE MINISTER

Hon. John Baird

I am pleased to present the 1999-2000 Business Plan for the Ministry of Community and Social Services. This plan includes a report of our achievements for 1998-1999 and our commitments for the current year.

It is particularly encouraging that our welfare reforms have continued to produce significant results. Between 1995, when we undertook major reform of the province's welfare system, and October 31, 1999, more than 451,000 people left the province's welfare system. And, two successive independent surveys have confirmed that almost 60 per cent of those who left welfare, left for employment.

With the implementation and proclamation of the *Ontario Works Act* and the *Ontario Disability Support Program Act* last year, we delivered on two important government promises. First, we re-established welfare as a program of last resort for those truly in need. Second, we moved people with disabilities out of the welfare system and into a separate income and employment support program that meets their unique needs.

There's still much more to be done. We are committed to mandatory reading, writing and math training for welfare recipients who can't pass basic language and math tests. We will bring in mandatory treatment for welfare recipients who are addicted to drugs, as well as a zero tolerance policy for welfare fraud. We will also expand work-for-welfare and provide advanced training to caseworkers so that they can actively help people move from welfare to jobs.

The protection of children continues to be a priority for the Government and the Ministry. With this in mind, we have been working to reform the child protection system to better serve the province's most vulnerable children. For example, children's aid societies are now better equipped than ever to fulfil their important mandate with additional funding, more front-line staff, improved training, a common system for assessing children at risk of abuse and neglect, and new computer technology to help track vulnerable children.

This year, we are pleased to have already successfully introduced legislative amendments to the *Child and Family Services Act* — one of the key elements of child protection reform. This legislation makes it clear that the best interests, protection and well being of children must always come first.

Over the coming year, we will work to further refine and monitor the broad reforms we have already introduced. We will also continue to make changes that will further restore integrity to the welfare system and provide cost-effective social services that are more responsive to the people who need them. I look forward to continuing this important work on behalf of the government.

John Baird

The Honourable John Baird

Minister of Community and Social Services

MINISTRY VISION

An affordable and effective system of community and social services that supports and invests in:

- families and communities, to encourage responsibility and accountability;
- adults, so they can live as independently as possible;
- a services system in which children are safe and people most in need receive support.

We will be guided by the principles of shared responsibility, accountability and fairness, as we deliver integrated and client-focused services.

CORE BUSINESSES

The Ministry of Community and Social Services has two core businesses:

- income and employment supports; and
- social and community services.

Services are provided to Ontarians who are vulnerable and in need, including adults, children and youth, people with physical and developmental disabilities and aboriginal people.

Income and Employment Supports

The ministry provides income and employment supports to more than 800,000 Ontario residents who are most vulnerable and in need. This enables individuals and families to live as independently as possible within the community. Support is provided through Ontario Works and the Ontario Disability Support Program:

- Ontario Works, the government's welfare-to-work program, provides financial and employment assistance to single people, couples with and without children, and sole support parents. Mandatory participation in Ontario Works activities assists people in moving as quickly as possible to a job.

- The Ontario Disability Support Program provides income support for people with disabilities and employment supports for people with disabilities who want to work.

Social and Community Services

The ministry works to ensure that effective and accountable social and community services are directed to those most in need, while reinvesting in more prevention and early intervention services.

Children's Services

The ministry provides funding for child protection, children's mental health services and rehabilitation for young offenders aged 12 to 15. These services protect children from abuse and neglect; provide temporary or permanent guardianship for children separated from their families; place children for adoption; provide prevention and early intervention supports; provide counselling and treatment for children with emotional or behavioural problems and mental disorders; and provide other supports to children and youth at high risk.

Child Care

The ministry supports Ontario Works participants and other low income families through child care fee subsidies to enable them to work, train or undertake education that will lead to a job. Funding also supports wage subsidies, supports for children with special needs, and resource centres. In addition, the government provides funding for a Child Care Supplement for Working Families and a Workplace Child Care Tax Credit.

Developmental Services

The ministry provides funding for a range of services and supports for children and adults with developmental disabilities. Services are delivered largely through community-based agencies and provide supports to help adults live independently, to help families care for adults and children at home and to hel people contribute to and participate in their communities. Provincially-operated facilities provide supervised living and day programs for adults with developmental disabilities who require specialized care.

Adult Services

Adult services focus on adults who are disadvantaged in society due to poverty, victimization or sensory impairments. The ministry provides funding for residential and non-residential community services for victims of domestic violence and their children, people with disabilities, people who are deaf, hard-of-hearing or deaf and blind, and socially disadvantaged people. These services support people to live as independently as possible in the community.

ANNUAL REPORT ON KEY ACHIEVEMENTS FOR 1998 - 1999

Fundamental Reform of Social Assistance

Between 1995, when the government began its fundamental reform of the welfare system and March 31, 1999, more than 374,000 people stopped relying on welfare. Last year alone, the Ontario Works caseload dropped by 14 per cent. In the last three fiscal years (1996-1997, 1997-1998 and 1998-1999) welfare reform saved taxpayers a total of approximately $5 billion.

Ontario Works

The *Ontario Works Act*, proclaimed on May 1, 1998, eliminates the province's costly two-tiered delivery system by creating one system for delivering welfare at the municipal level. In addition, the Act requires all able-bodied people on welfare, including single parents with children in school, to participate in Ontario Works, the government's mandatory work-for-welfare program.

Ontario Works is now up and running across Ontario. This program gives people on welfare the opportunity to develop skills, make contacts with potential employers and give something back to their communities. Participation rates increased from 50 per cent to 85 per cent by December 1998. As of March 31, 1999, more than 590,000 people participated in one or more of the program's activities designed to help them get back to work.

In the 1998 Budget, the government announced an additional $10 million for child care assistance for participants in Ontario Works activities.

In December 1998, the government announced it is expanding Ontario Works into the private sector to create more opportunities for people on welfare to become job-ready through on-the-job experience.

Ontario Disability Support Program

The *Ontario Disability Support Program Act,* proclaimed on June 1, 1998, fulfils a government promise to move people with disabilities off the welfare system and introduce a new and separate income support program to meet their unique needs.

The Ontario Disability Support Program meets the long-term needs of people with disabilities and supports them toward independence. It provides fair, more timely disability testing through a new centralized adjudication unit and new delivery processes to improve service. An employment supports component, introduced in early 1999, provides people with disabilities who want to work with more choices in what they would like to do and a range of supports to assist them in reaching their goal.

Welfare Fraud

The government strengthened its ability to combat welfare fraud and abuse in 1998-1999 by expanding the powers of investigative staff and increasing penalties for people convicted of welfare fraud.

A report released in November 1998 showed that as a result of government measures to stop fraud and misuse, assistance was reduced or terminated in almost 14,800 cases. The report also identified savings of $100 million for Ontario taxpayers.

Business Transformation Project

The ministry introduced business process changes for verifying social assistance eligibility in provincial offices and is introducing these business process changes to the municipalities that deliver Ontario Works.

Implementation of Children's Initiatives

The ministry focused on making changes in 1998-1999 that would improve the lives of children by focusing on child protection, early intervention and prevention.

Child Protection

The ministry continued its reforms to the child protection system with a number of new initiatives. Among these was the introduction of amendments to the *Child and Family Services Act*. The amendments focused on changes that would make the greatest difference to protecting children and make it clear that the best interests, protection and well being of children are paramount.

A new approach to funding children's aid societies that is equitable and better reflects workload and service needs is being phased in over three years. Supported by the new funding framework, additional funding of $170 million over three years will enable the hiring of 760 more front-line staff, improve training for front-line workers and revitalize foster care. In 1998-1999, children's aid societies across the province hired 237 additional permanent front-line staff and increased minimum rates for foster parents by 85 per cent.

A common risk assessment system, mandated for all children's aid societies, has been in effect across the province since September 1998. The system helps child protection workers make better judgments about when a child is at risk of abuse or neglect. All children's aid society supervisors and front-line workers received training on the new system, as well as 500 other children's services professionals.

A new computer information database to link all children's aid societies has been installed in almost all of the 54 children's aid societies. The database will help front-line workers track high-risk families wherever they move and alert the system to past involvement with a children's aid society.

The *Intercountry Adoption Act* was passed in 1998-1999 as part of the ministry's approach to improving the protection of children. This important legislation provides protection for children and families involved in intercountry adoptions through a common set of adoption requirements and a system for regulating and monitoring the delivery of intercountry adoption services within Ontario.

Early Intervention and Prevention

The ministry works with the Ministry of Health and Long–Term Care to deliver Healthy Babies, Healthy Children, a prevention and early intervention program for children under age six. Screening of newborns and home visits are now taking place in all areas of the province. A new funding commitment of $67 million by 2000-2001 will enhance and expand the program. This funding will allow every new mother to receive a phone call and home visit, as well as more intensive home visiting for those who need additional support and expansion of prenatal and early identification screening.

Children with speech and language disorders are identified and treated as early as possible through the Preschool Speech and Language Services program, a $20 million initiative that the ministry delivers in partnership with the Ministry of Health and Long–Term Care and the Ministry of Education. In 1998-1999, 28,000 preschool children received treatment under this program.

Child Care

Since 1995, child care spending has increased almost $175 million – about a 30 per cent increase in spending. The licensed child care system has also expanded. The system now serves about 166,918 children – an increase of almost 15 per cent.

The government announced a new Workplace Child Care Tax Incentive in 1998-1999 to assist businesses in covering the capital costs of building or expanding on-site child care facilities or facilities in the community that care for the children of working parents.

National Child Benefit Reinvestment

The National Child Benefit, a federal-provincial-territorial initiative launched in 1998-1999, is helping low income families with children stay in the workforce. Under the program, the federal government has enhanced its income support to low income families through the new National Child Benefit Supplement (NCBS). Provinces and territories agreed to reduce the allowances of social assistance families with children by the amount of the NCBS and reinvest those funds in programs and services that benefit children.

For its part of the National Child Benefit reinvestment strategy, the province created the new Ontario Child Care Supplement for Working Families, which will benefit up to 210,000 families with 35,000 children under the age of seven. In 1998-1999, the province combined $100 million from reinvestment funds with $40 million from the former Child Care Tax Credit to fund the supplement.

Enhancing Young Offender Services

To support our goal of reducing youth crime, the ministry continued to work in partnership with the Ministry of the Solicitor General and Correctional Services and Justice Canada to establish baseline data on repeat young offender crime.

Continued Implementation of Change to Social Services to Better Meet People's Needs

The ministry continued its commitment to reshape the province's outdated system of social services, focusing on *what* government services are delivered and *how* they are delivered.

Making Services Work for People

Making Services Work for People is a multi-year initiative to restructure services for children and people with developmental disabilities. The goal of this work is to create a shift from services that are overlapping, inefficient and frustrating to find, to services that are easier to find, more effective and available earlier, before people's needs become more serious. Families and individuals in need will have improved access to a more integrated children's and developmental services system. In 1998-1999, the ministry reviewed and approved 57 local restructuring plans, and area offices began implementation planning for restructuring with communities in 33 local service systems across the province.

Improved Supports for People With Disabilities

The ministry continued to fulfil its commitment to provide community living opportunities for people with developmental disabilities by redirecting resources into community-based services. In 1998-1999, 256 individuals with developmental disabilities moved from provincial institutions to community placements and $14.0 million was invested in developmental services in the community.

Improving Professional Standards for Social Work

The *Social Work and Social Service Work Act* was passed in 1998-1999 to regulate social workers and social service workers in Ontario, improve standards in these fields and ensure better quality service for the public. The legislation establishes the College of Social Workers and Social Service Workers, a self-governing and self-funding regulatory body. College membership will be required for any person in Ontario wishing to use the title "social worker" or "social service worker".

Work With Other Levels of Government to Promote Shared Responsibility and to Deliver More Integrated Services

The ministry undertook a number of initiatives to promote shared responsibility and the delivery of more integrated services.

Provincial-Municipal Services Realignment

The ministry approved 47 Consolidated Municipal Services Managers, including 10 District Social Services Administration Boards in northern Ontario, for the delivery of Ontario Works, child care and social housing programs. These consolidations reduce the number of municipalities and service boards responsible for managing the delivery of social assistance from 196 to 47.

Homelessness

The ministry supported the Provincial Homelessness Task Force, which conducted province-wide consultations with municipalities and service providers. Its report, presented to the government in October 1998, made a number of recommendations for strengthening the ability of municipalities to respond to local homelessness.

In March 1999, as the lead ministry for the homelessness issue, the ministry announced more than $100 million in new provincial initiatives to address homelessness. The initiatives focused on three areas identified as critical in addressing homelessness — supportive housing for people with mental illness, affordable housing and supports to communities to address their specific needs. Included in the funding was an additional $6 million for the Provincial Homelessness Initiatives Fund, bringing the annual total to $10 million.

KEY COMMITMENTS AND STRATEGIES FOR 1999 - 2000

Over the next two years, the Ministry of Community and Social Services will continue to reform the social assistance and social services systems to restore integrity and credibility and to provide cost-effective services that are more responsive to the people who need them. The ministry will fine tune its reforms and monitor the broad changes that have occurred in almost every area of the ministry's business.

1. Fundamental Reform of Social Assistance

Since June 1995, the government has been working to restore public confidence in the province's welfare system through fundamental reform. By introducing and exploring new strategies, the ministry will further ensure the integrity and effectiveness of the system.

Ontario Works

Ontario Works is giving people on welfare the opportunity to develop skills, make contacts with potential employers and give something back to their communities.

The Ontario Works caseload is expected to decrease by an additional four per cent in 1999-2000 and the participation rate in the program's mandatory activities is expected to increase substantially.

In 1999-2000, we will expand the welfare-to-work system for all able-bodied recipients, encourage municipalities to undertake more workfare, earnfare and learnfare programs, and introduce a zero tolerance policy for welfare fraud.

We will expand and enhance Ontario Works into the private sector to create more opportunities for people on welfare to get into the workforce. People on welfare will gain the skills and experience they need to become job-ready through paid placements in the private sector.

Funding for child care subsidies and for other supports for the Learning, Earning and Parenting program (LEAP) is being put in place across Ontario. This Ontario Works strategy builds on the government's education, children's and welfare-to-work strategies. It provides teen parents on welfare with the support they need to finish high school, become better parents and break the cycle of dependency on welfare for themselves and their children.

We will begin work on a strategy to increase the number of single parents on social assistance who have child support awards or agreements in place.

We will continue our efforts to reduce fraud and misuse of the welfare system. The ministry expects to reduce or terminate assistance for approximately 12,000 to 15,000 cases through a continued crackdown on fraud and misuse.

Ontario Disability Support Program

The Ontario Disability Support Program is a new income and employment supports program designed to meet the unique needs of people with disabilities. It fulfils a government promise to move people with disabilities out of the welfare system and into a separate program.

The ministry will continue to implement the program, focusing on the new employment supports component, which provides people with disabilities who want to work with more choices in what they would like to do and a range of supports to assist them in reaching their goal.

2. Implementation of Children's Initiatives

Children are a priority for the government. A key element of our commitment to Ontario's future is an investment in families and children through a focus on early intervention and prevention. This approach is crucial to achieving a good start in life for Ontario's children.

Child Protection

The ministry is continuing to move forward with its reforms to the child protection system.

The ministry amended the *Child and Family Services Act* in Spring 1999. The amendments focus on changes that would make the greatest difference to protecting children and make it clear that the best interests of children are paramount.

We will continue to implement the new funding framework for children's aid societies and distribute additional funding that will enable societies to hire more front-line staff, improve training and revitalize foster care.

The new computer information database to link children's aid societies will be installed in all 54 societies to help front-line workers track high-risk families wherever they move and alert the system to past involvement with a children's aid society. The ministry will also move forward with the design of a comprehensive case management and agency management information system.

The ministry will introduce a performance management system for children's aid societies. The first phase will focus on collecting data to develop outcome measures related to maltreatment and reducing the number of moves made by children in care.

The ministry will work toward full implementation of the *Intercountry Adoption Act*, expected to be proclaimed this year. The legislation is intended to protect children and families involved in intercountry adoptions.

Early Intervention and Prevention

The ministry will continue its work with the Ministry of Health and Long-Term Care to deliver Healthy Babies, Healthy Children, a prevention and early intervention program for children under age six. Screening of newborns and home visits are now taking place in all areas of the province. A new funding commitment of $67 million by 2000-2001 will allow every new mother to receive a phone call and home visit, as well as more intensive home visiting for those who need additional support, and expansion of prenatal and early identification screening.

We will work in partnership with the Children's Secretariat, the Ministry of Education and the Ministry of Health and Long-Term Care to implement recommendations made by the Early Years Study, as directed by the government.

Children with Special Needs

The ministry, in partnership with other ministries, will complete a review of services for children and youth with multiple special needs. The aim of the review is to simplify and improve families' access to programs and services and eliminate unnecessary barriers to obtaining support.

We will enhance respite care by $7 million for up to 1,700 families caring for medically fragile or technologically dependent children.

Working with the Ministry of Health and Long-Term Care, we will enhance children's mental health services by up to $10 million this year to enable innovation and better access.

Over the next year, the ministry will work with other ministries to develop intensive early intervention services for two- to five-year-old children with autism by training front-line workers in therapy, assessment, diagnosis and parent support. Funding for these services will be up to $5 million this year. These services will be based on research that indicates a substantial number of autistic children can achieve vastly improved functioning through intensive intervention in their preschool years.

Child Care

More Ontario Works participants and other low income families will benefit through child care fee subsidies, Ontario Works child care assistance, implementation of the Learning, Earning and Parenting program (LEAP), and other child care-related initiatives. Assistance with child care enables parents to work, train or undertake education that will lead to a job.

The province will use additional reinvestment funds from the federal-provincial-territorial National Child Benefit program to enhance the Ontario Child Care Supplement for Working Families. With these enhancements, the value of the supplement will approach $200 million.

Enhancing Young Offender Services

The ministry will continue to work with the Ministries of the Solicitor General and Correctional Services and Justice Canada to develop a strategy to reduce the incidence of repeat crimes by young offenders.

We will fulfil our commitment to transfer the operations of the five remaining MCSS-operated facilities for young offenders aged 12 to 15, to the community.

3. Continued Implementation of Change to Social Services to Better Meet People's Needs

The ministry is continuing its commitment to reshape the province's outdated system of social services, changing what government services are delivered and how they are delivered. In 1999-2000, the ministry will work to streamline services and provide earlier access for people in need.

Making Services Work for People

Making Services Work for People is a multi-year initiative to restructure services for children and people with developmental disabilities. The ministry will continue to work with communities as it moves forward with changes that will make the system more responsive to the people it serves. Work this year will focus on creating integrated points of access at the community level where people can easily connect to the appropriate services.

Improved Supports for People With Disabilities

The ministry will continue to develop and maintain services that support people with developmental disabilities living in the community and create opportunities for community living for 169 people who now live in provincially-operated facilities.

In 1999-2000 we are continuing with our program to provide community living opportunities for people with developmental disabilities. It is estimated that, when our community living initiative is complete, over $60 million will be reinvested annually in communities to support people with developmental disabilities.

Improving Professional Standards for Social Work

The ministry will work toward implementation of the *Social Work and Social Service Work Act*, expected to be proclaimed in 2000. A transitional council, composed of social work and social service work representatives and members of the public, will establish the new College of Social Workers and Social Service Workers to improve standards for social workers and ensure better quality service for the public.

4. Work With Other Levels of Government to Promote Shared Responsibility and to Deliver More Integrated Services

The ministry will continue to work with partners at other levels of government to plan for and implement change.

Provincial-Municipal Services Realignment

The 47 Consolidated Municipal Services Managers, including 10 District Social Services Administration Boards in northern Ontario, are responsible for the management of Ontario Works, child care and social housing programs. Consolidated managers may also opt to manage public health programs with the approval of the Ministry of Health and Long-Term Care. The ministry will continue to help municipal service managers to manage this broad array of programs and will work collaboratively with municipalities to achieve more integrated service delivery at the community level.

Homelessness

Along with other ministries, municipalities and the federal government, the ministry will work to implement the recommendations of the Provincial Homelessness Task Force. This year, work will focus on improving the links between municipal service managers and the service sectors involved with homeless people; asking the federal government to provide incentives; and developing a long-term integrated approach to meet the housing needs of people with special needs. We will also work to ensure that an integrated and coordinated approach is taken among ministries for the implementation of the Provincial Homelessness Strategy – more than $100 million in new provincial initiatives announced in March 1999.

KEY PERFORMANCE MEASURES

Core Business:	Income and Employment Supports		
Goals/Outcomes	**Measures**	**Targets/Standards**	**1999-2000 Commitments**
Recipients of Ontario Works achieve self-reliance and return to work	Number of people receiving social assistance (Ontario Works) is reduced	Continue to increase self-reliance by reducing welfare dependency by 4% in 1999-2000	Ontario Works caseload is decreased by 4%
Recipients of Ontario Works are actively preparing to return to work	Number of people participating in Ontario Works activities	100% of Ontario Works eligible participants participate in Ontario Works activities by 2000-2001	85% of eligible Ontario Works participants participate in Ontario Works activities 15% of eligible participants receive a community placement opportunity
Employment supports help people with disabilities find and maintain employment	Number of individuals receiving supports that become employed or become able to complete major steps toward competitive employment	By the year 2000, 12,000 people with disabilities will receive supports to employment. (An increase of approximately 25% over Vocational Rehabilitation Services activity) Will establish a baseline for future targets in 1999-2000	Begin to collect baseline data on clients receiving employment supports, including: # of people who receive employment supports % of those completing the employment plan who i) find employment; ii) undertake self-directed activities toward competitive employment

Core Business:	Income and Employment Supports		
Goals/Outcomes	**Measures**	**Targets/Standards**	**1999-2000 Commitments**
Reduced fraud and misuse of the social assistance system	Number of cases with reduced or terminated assistance due to the review of referrals from all sources including information sharing, hotline and local referrals	Continue to crack down on welfare fraud and misuse by reducing or terminating financial assistance for approximately 12,000 to 15,000 cases.	Reducing or terminating financial assistance for approximately 12,000 to 15,000 cases through a continued crackdown on fraud and misuse
People on social assistance receive child support from the non-custodial parent	An increase in the number of parents on social assistance who receive child support	A standard/target will be established based on 1997-1998 data for the proportion of single-parent cases with child support orders/ agreements	Analyze data to develop a baseline in 1999-2000. By Feb. 2000, a commitment target will be set for 2000-2001

Core Business: Social and Community Services			
Goals/Outcomes	**Measures**	**Targets/Standards**	**1999-2000 Commitments**
To provide a broader, more flexible range of choices so that more families can receive assistance with the cost of child care	The number of children benefiting from assistance provided for the cost of child care	450,000 children will benefit through fee subsidies, Ontario Works child care assistance, the Learning Earning and Parenting program (LEAP), the Ontario Child Care Supplement for Working Families, Supports to Employment Program (STEP) and the Workplace Child Care Tax incentive	LEAP program fully implemented. Performance measures are developed and implemented Work with MOF to develop measures and standards as baseline data on the number of people who access the tax credit when it becomes available from the federal government beginning fall 1999 Maintain service levels. New performance and program measures will be developed as part of local services realignment

Core Business: Social and Community Services			
Goals/Outcomes	**Measures**	**Targets/Standards**	**1999-2000 Commitments**
Improved outcomes for children at risk, in conjunction with the Ministry of Health and Long-Term Care	Number of high-risk families receiving lay home visiting services and/or linked with other appropriate services	100% of high-risk families, assessed as eligible, are offered lay home visiting services and/or linked with other appropriate services	90% of consenting families of newborns will be screened for risk factor (estimated 150,000 births per year) 90% of families assessed as high risk will be offered home visiting and/or other appropriate services (estimated 9,000) All public health units (37) will develop local strategies to expand screening beyond newborns to include prenatal families
Increased safety and protection of children	In consultation with stakeholders, confirm performance/outcome framework and introduce an indicator related to maltreatment and an indicator related to reduced number of moves for children in care	A target will be established based on analysis of baseline data	Begin to collect baseline data on two indicators – recurrence of maltreatment and number of moves for children in care
Better protection for society through effective measures to reduce youth crime	Reduced level of repeat crimes for young offenders leaving custody and community programs	Reduction of 5% by 2000-2001 in the 4 year recidivism rate for 12- to 15-year-old young offenders in Ontario, compared to baseline data of those completing dispositions in 1992-1993	Develop a strategy to reduce repeat crimes by young offenders

Core Business: Social and Community Services			
Goals/Outcomes	**Measures**	**Targets/Standards**	**1999-2000 Commitments**
People with developmental disabilities are integrated into communities where they live	Number of adults with developmental disabilities moved from provincially-operated institutions and supported in local communities	In 1996, the total number of people residing in provincially- operated institutions was 2,200. By March 31, 2000, MCSS plans to reduce that number by 950	169 individuals with developmental disabilities will move from provincial institutions to community placements

1998 - 1999 MINISTRY SPENDING BY CORE BUSINESS* **

Ministry of Community and Social Services	
Operating	$7.647 billion
Capital	$38 million
	7,275 staff

Income and Employment Supports	
Operating	$4.969 billion
	2,420 staff

Ontario Works
Ontario Disability Support Program

Social and Community Services	
Operating	$2.643 billion
Capital	$38 million
	4,485 staff

Children's Services
Child Care
Developmental Services
Adult Services

Ministry Administration	
Operating	$35 million
	370 staff

Business Supports

Note: Staff numbers are shown as full-time equivalents.

*PSAB based.

**Does not include Children's Secretariat

1999 - 2000 MINISTRY APPROVED ALLOCATIONS BY CORE BUSINESS — PLAN* **

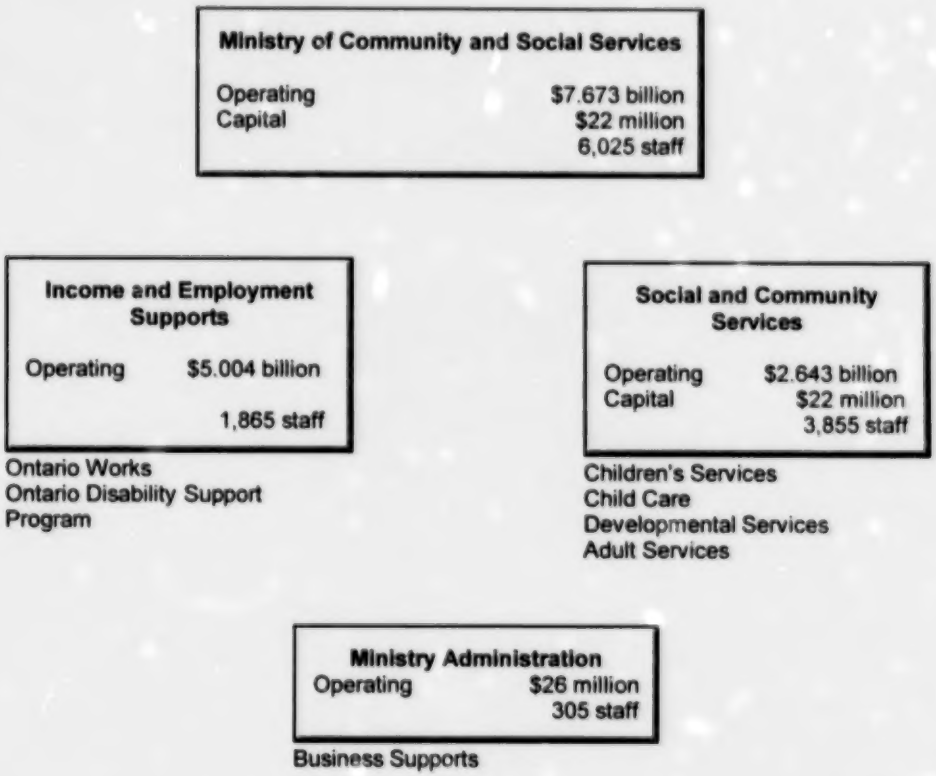

Note: Staff numbers are shown as full-time equivalents.

*PSAB based.

**Does not include Children's Secretariat.

WHO TO CALL

Questions or comments about the ministry's business plan are welcome. Visit our Web site at **http://www.gov.on.ca/CSS** , e-mail us at **webcss@gov.on.ca** , or call our general inquiry line at 416-325-5666. Or address your questions to one of the following:

Income and Employment Supports

Ontario Works	Marni Campbell (416) 326-6879; Fax: (416) 326- 9777; E-mail: **Marni.Campbell@css.gov.on.ca**
Ontario Disability Support Program	Peter Amenta (416) 326-8815; Fax: (416) 326-1735; E-mail: **Peter.Amenta@css.gov.on.ca**

Social and Community Services

Children's Services	Cynthia Lees (416)327-4864; Fax: (416) 325-5349; E-mail: **Cynthia.Lees@css.gov.on.ca**
Child Care	Ann Masson (416) 327-0326; Fax: (416) 325-5349; E-mail: **Ann.Masson@css.gov.on.ca**
Developmental Services	Brian Low (416) 325-5826; Fax: (416) 325-5554; E-mail: **Brian.Low@css.gov.on.ca**
Adult Services	Trish Baynham (416) 327-4958; Fax: (416) 327-0570; E-mail: **Trish.Baynham@css.gov.on.ca**

Minister's Office

Executive Assistant	Rick Dykstra (416) 325-5223; Fax: 325-5221 E-mail: **Rick.Dykstra@css.gov.on.ca**

Copies of this document are available free from: Publications Ontario,
880 Bay Street, Toronto ON M7A 1N8. Tel: (416) 326-5300
Out-of-town customers except Ottawa call: 1-800-668-9938
In Ottawa, call (613) 238-3630 or toll-free 1-800-268-8758
Telephone service for the hearing impaired is available
toll-free throughout Ontario at 1-800-268-7095

Order copies via the Internet at http://www.publications.gov.on.ca

Obtain an electronic copy of this document at http://www.gov.on.ca

© Queen's Printer for Ontario, 1999

ISBN 0-7778-8748-7

Ce document est disponible en français

MINISTÈRE DES SERVICES SOCIAUX ET COMMUNAUTAIRES

Plan d'activités 1999-2000

Ontario

MESSAGE DU MINISTRE

Hon. John Baird

J'ai le plaisir de présenter le plan d'activités du ministère des Services sociaux et communautaires, qui rend compte de nos réalisations pour l'exercice 1999-2000 et de nos engagements pour le présent exercice.

Nos réformes du système d'aide sociale ont continué de produire des résultats appréciables et particulièrement encourageants. Entre 1995, année au cours de laquelle nous avons entrepris de remanier en profondeur le système d'aide sociale de la province, et le 31 octobre 1999, plus de 451 000 personnes ont cessé de dépendre de l'aide sociale. Selon deux sondages indépendants successifs, près de 60 pour 100 d'entre elles sont maintenant sur le marché du travail.

Le gouvernement a rempli deux de ses promesses importantes en promulguant et en mettant en oeuvre l'année dernière la *Loi de 1997 sur le programme Ontario au travail* et la *Loi de 1997 sur le Programme ontarien de soutien aux personnes handicapées*. En conséquence, le programme d'aide sociale a retrouvé sa fonction de programme de dernier recours à l'intention des personnes véritablement dans le besoin. Nous avons aussi créé un programme de soutien du revenu et d l'emploi distinct adapté aux besoins particuliers des personnes handicapées, qui ne sont plus, désormais, inscrites à l'aide sociale.

Il reste encore beaucoup à faire. Nous nous sommes engagés à dispenser des cours obligatoires de lecture, d'écriture et de mathématiques aux bénéficiaires de l'aide sociale qui ne réussissent pas les tests de langue et d'arithmétique de base. De plus, nous forcerons les bénéficiaires de l'aide sociale toxicomanes à suivre un traitement et adopterons une politique de tolérance zéro face à la fraude du système d'aide sociale. Finalement, nous élargirons le programme de travail obligatoire et offrirons une formation poussée aux travailleurs en service social individualisé de sorte qu'ils puissent aider activement leurs clients à s'affranchir de l'aide sociale et à trouver un emploi.

Le gouvernement et le ministère ont toujours à coeur le bien-être des enfants. Nous avons entrepris de réformer le système de protection de l'enfance pour mieux protéger les enfants les plus vulnérables de la province. Grâce à des crédits financiers supplémentaires, à un plus grand nombre d'employés de première ligne, à une formation améliorée, à une méthode commune d'évaluation des cas d'abus ou de négligence possibles, et à un nouveau système informatique de suivi des enfants vulnérables, les sociétés d'aide à l'enfance sont plus que jamais en mesure de respecter leur important mandat.

Cette année, nous sommes heureux d'avoir déjà apporté des modifications à la *Loi sur les services à l'enfance et à la famille*, l'un des piliers de la réforme des services de protection de l'enfance. La Loi indique clairement qu'on doit veiller avant tout à l'intérêt véritable, à la protection et au bien-être des enfants.

Durant la prochaine année, nous nous efforcerons de surveiller et d'améliorer les importantes réformes déjà mises en oeuvre, d'apporter au système d'aide sociale d'autres changements pour lui redonner son intégrité, et de fournir, à un bon rapport coût-efficacité, des services sociaux mieux adaptés aux personnes qui en ont besoin. Je serai heureux de poursuivre cet important travail au nom du gouvernement.

L'honorable John Baird
Ministre des Services sociaux et communautaires

OBJECTIF GÉNÉRAL DU MINISTÈRE

Le ministère vise à établir un système abordable et efficace de services sociaux et communautaires qui soutient et appuie :

- les familles et les collectivités pour encourager la responsabilité et l'obligation de rendre compte;
- les adultes pour qu'ils puissent vivre de façon aussi autonome que possible;
- un ensemble de services qui assure la sécurité des enfants et aide les personnes qui en ont le plus besoin.

Le ministère sera guidé par les principes de responsabilité partagée, d'obligation de rendre compte et d'équité dans la prestation de services intégrés et axés sur les clients.

ACTIVITÉS DE BASE

Le ministère des Services sociaux et communautaires poursuit deux activités de base :

- le soutien du revenu et de l'emploi;
- les services sociaux et communautaires.

Les services sont dispensés aux Ontariens et Ontariennes qui sont vulnérables et dans le besoin — adultes, enfants et jeunes, personnes ayant des handicaps physiques et des troubles de développement, et Autochtones.

Soutien du revenu et de l'emploi

Le ministère fournit un soutien du revenu et de l'emploi à plus de 800 000 résidents ontariens qui sont très vulnérables et dans le besoin. Cette aide, qui permet aux particuliers et aux familles de vivre de façon aussi autonome que possible dans la collectivité, est offerte par l'entremise du Programme ontarien de soutien aux personnes handicapées et du programme Ontario au travail.

- Le programme gouvernemental de transition à l'emploi, qui s'intitule Ontario au travail, accorde une aide financière et à l'emploi aux personnes célibataires, aux couples avec ou sans enfant, et aux parents seul soutien de famille. La participation obligatoire au programme Ontario au travail permet aux bénéficiaires de l'aide sociale de se trouver un emploi dès que possible.

- Quant à lui, le Programme ontarien de soutien aux personnes handicapées offre un soutien du revenu aux personnes ayant un handicap et un soutien à l'emploi à celles qui veulent travailler.

Services sociaux et communautaires

Le ministère veille à assurer la prestation de services sociaux et communautaires efficaces et responsables aux personnes qui en ont le plus besoin tout en réinvestissant dans un plus grand nombre de services de prévention et d'intervention précoce.

Services à l'enfance

Le ministère subventionne des programmes de protection de l'enfance, des services de santé mentale pour enfants et des services de réadaptation à l'intention des jeunes contrevenants ayant entre 12 et 15 ans. Ces programmes protègent les enfants contre les mauvais traitements et la négligence, offrent des services de tutelle temporaire ou permanente aux enfants séparés de leur famille, placent les enfants en adoption, dispensent des services de prévention et d'intervention précoce, fournissent des services de counseling et de traitement aux enfants qui présentent des problèmes émotifs ou de comportement et des troubles mentaux, et proposent d'autres services de soutien aux enfants et aux jeunes à risque élevé.

Services de garde d'enfants

Le ministère fournit une aide financière au titre des frais de garde d'enfants des participants et participantes au programme Ontario au travail et d'autres familles à faible revenu pour qu'ils puissent travailler ou suivre une formation ou un programme d'études qui mènera à un emploi. Les fonds servent aussi à couvrir les subventions salariales, les mesures de soutien pour les enfants ayant des besoins spéciaux et les centres de ressources. En outre, le gouvernement offre un Supplément de revenu pour les familles travailleuses ayant des frais de garde d'enfants et un crédit d'impôt pour les garderies en milieu de travail.

Services aux personnes ayant un handicap de développement

Le ministère subventionne un ensemble de mesures de soutien et de services à l'intention des enfants et des adultes qui présentent un handicap de développement. Les services sont dispensés en majeure partie par des organismes communautaires et comprennent le soutien nécessaire pour aider les adultes à vivre de façon autonome, les familles à s'occuper des adultes et des enfants à la maison, et les personnes handicapées à contribuer et à participer à la vie communautaire. Des installations gérées par la province offrent des programmes de jour et des programmes de logement supervisé aux adultes ayant un handicap de développement qui requièrent des soins spécialisés.

Services aux adultes

Les services aux adultes s'adressent aux personnes défavorisées de la société parce qu'elles sont pauvres, sont victimes de violence ou ont un handicap d'ordre sensoriel. Le ministère subventionne des services en établissement ou en milieu communautaire à l'intention des victimes de violence conjugale et de leurs enfants, des personnes handicapées, des personnes sourdes, malentendantes ou sourdes et aveugles, et des personnes défavorisées sur le plan social. Ces services ont pour but de favoriser l'autonomie.

RAPPORT ANNUEL SUR LES RÉALISATIONS CLÉS EN 1998-1999

Réforme fondamentale de l'aide sociale

Entre 1995, au moment où le gouvernement a entrepris sa réforme fondamentale de l'aide sociale, et le 31 mars 1999, plus de 374 000 personnes ont cessé de dépendre de l'aide sociale. L'année dernière seulement, le nombre de dossiers d'Ontario au travail a diminué de 14 pour 100. Au cours des trois derniers exercices (1996-1997, 1997-1998 et 1998-1999), la réforme de l'aide sociale a permis aux contribuables d'économiser environ 5 milliards de dollars.

Ontario au travail

La *Loi de 1997 sur le programme Ontario au travail*, promulguée le 1er mai 1998, élimine le coûteux système d'aide sociale à deux volets et le remplace par un système unique au palier municipal. En outre, la Loi exige que tous les bénéficiaires de l'aide sociale physiquement aptes, y compris les parents seul soutien de famille dont les enfants vont à l'école, participent au programme de travail obligatoire Ontario au travail.

Ontario au travail est actuellement en vigueur dans l'ensemble de la province. Ce programme donne aux bénéficiaires de l'aide sociale la possibilité d'acquérir des compétences, d'établir des contacts avec des employeurs éventuels et de contribuer à la vie communautaire. En décembre 1998, le taux de participation au programme était déjà passé de 50 pour 100 à 85 pour 100. Au 31 mars 1999, plus de 590 000 personnes avaient participé aux activités du programme conçues pour favoriser leur retour au travail.

Dans le budget de 1998, le gouvernement a annoncé l'offre de 10 millions de dollars supplémentaires pour aider les participants aux activités du programme Ontario au travail à payer des services de garde d'enfants.

En décembre 1998, il a indiqué son intention d'étendre le programme Ontario au travail au secteur privé pour permettre à davantage de bénéficiaires de l'aide sociale d'obtenir une expérience pratique de travail.

Programme ontarien de soutien aux personnes handicapées

Le gouvernement a tenu sa promesse et promulgué, le 1er juin 1998, la *Loi de 1997 sur le Programme ontarien de soutien aux personnes handicapées* pour remplacer, chez les personnes handicapées, le recours à l'aide sociale par la participation à un nouveau programme de soutien du revenu spécialement adapté à leurs besoins particuliers.

Le Programme ontarien de soutien aux personnes handicapées comble les besoins à long terme des personnes handicapées tout en favorisant leur autonomie. Il permet aussi de déterminer le handicap de façon juste et plus rapide par suite de la création d'une unité centrale de détermination des invalidités et

de l'adoption de nouvelles méthodes de prestation plus efficaces. Mis en oeuvre au début de 1999, le volet axé sur le soutien à l'emploi procure aux personnes handicapées qui veulent travailler de plus grandes possibilités d'emploi et une foule d'outils pour les aider à atteindre leur objectif.

Fraude

En 1998-1999, le gouvernement a renforcé sa capacité de combattre la fraude et le recours abusif à l'aide sociale en intensifiant les pouvoirs des enquêteurs et en augmentant les peines infligées aux personnes trouvées coupables d'avoir fraudé le système d'aide sociale.

Un rapport publié en novembre 1998 indiquait que les mesures prises par le gouvernement pour combattre la fraude et le recours abusif à l'aide sociale se sont soldées dans près de 14 800 cas par une baisse ou une annulation des prestations d'aide sociale. Selon le rapport, ces mesures ont permis aux contribuables ontariens d'économiser 100 millions de dollars.

Projet de remaniement des activités

Le ministère a modifié les méthodes administratives employées par les bureaux provinciaux pour déterminer l'admissibilité à l'aide sociale et s'apprête à apporter les mêmes changements dans les municipalités chargées d'appliquer le programme Ontario au travail.

Mise en oeuvre d'initiatives à l'intention des enfants

En 1998-1999, le ministère a axé ses efforts sur les changements nécessaires sur les plans de la protection de l'enfance, de l'intervention précoce et de la prévention pour améliorer la vie des enfants.

Protection de l'enfance

Le ministère a lancé un certain nombre d'initiatives dans le cadre de la réforme du système de protection de l'enfance. Par exemple, il a modifié la *Loi sur les services à l'enfance et à la famille* pour optimiser la protection des enfants et préciser clairement que l'intérêt véritable, la protection et le bien-être des enfants doivent toujours primer.

Le ministère met également en oeuvre, sur trois ans, une nouvelle formule équitable de financement des sociétés d'aide à l'enfance qui correspond davantage à la charge de travail et aux besoins sur le plan des services. Dans le cadre de ce nouveau mode de financement, le ministère accordera des fonds supplémentaires de 170 millions de dollars sur trois ans pour engager 760 nouveaux intervenants de première ligne, améliorer la formation dispensée au personnel de première ligne et revitaliser le placement en foyer d'accueil. En 1998-1999, les sociétés d'aide à l'enfance d'un bout à l'autre de la province ont engagé 237 employés permanents de première ligne de plus et augmenté de 85 pour 100 les allocations de base versées aux familles d'accueil.

Depuis septembre 1998, toutes les sociétés d'aide à l'enfance de l'ensemble de la province doivent utiliser un système commun à l'échelle de la province d'évaluation des risques qui permet aux agents de protection de l'enfance de mieux identifier les enfants susceptibles d'être victimes de mauvais traitements ou de négligence. L'ensemble des superviseurs et employés de première ligne des sociétés d'aide à l'enfance ont été formés au nouveau système, tout comme 500 autres professionnels des services à l'enfance.

Une nouvelle base de données qui reliera toutes les sociétés d'aide à l'enfance a été installée dans presque toutes les 54 sociétés d'aide à l'enfance. Elle permettra au personnel de première ligne de repérer les familles à risque élevé qui changent de domicile et de prendre les mesures nécessaires lorsqu'un enfant a déjà reçu les services d'une société d'aide à l'enfance.

Le gouvernement a adopté en 1998-1999 la *Loi de 1998 sur l'adoption internationale* dans le cadre de son approche d'amélioration des services de protection de l'enfance. Cette loi importante prévoit l'utilisation d'un ensemble commun de critères d'adoption et d'un système de réglementation et de surveillance des services d'adoption internationale en Ontario de façon à assurer la protection des enfants et des familles qui prennent part à des adoptions internationales.

Prévention et intervention précoce

De concert avec le ministère de la Santé et des Soins de longue durée, le ministère des Services sociaux et communautaires assure le fonctionnement du programme Bébés en santé, Enfants en santé, un programme de prévention et d'intervention précoce pour les enfants de moins de six ans. On procède maintenant partout en Ontario à l'évaluation des nouveau-nés et à des visites à domicile. Le programme est en cours d'extension et d'amélioration depuis l'annonce d'un financement supplémentaire de 67 millions de dollars d'ici 2000-2001. Dorénavant, chaque femme qui accouche aura droit à un appel téléphonique et à une visite à domicile, et les mères qui en ont besoin pourront bénéficier de visites additionnelles. Le nouveau financement ira également à l'élargissement des services de dépistage prénatal et d'intervention précoce.

Les enfants qui présentent des troubles de la parole et du langage sont repérés et traités dès que possible grâce aux Services d'orthophonie pour les enfants d'âge préscolaire, une initiative de 20 millions de dollars offerte en collaboration avec le ministère de la Santé et des Soins de longue durée et celui de l'Éducation. En 1998-1999, 28 000 enfants d'âge préscolaire ont suivi un traitement.

Services de garde d'enfants

Depuis 1995, les fonds consacrés à la garde d'enfants ont augmenté de près de 175 millions de dollars – soit environ 30 pour 100. Le système de services agréés de garde d'enfants a également pris de l'expansion. Il compte maintenant environ 166 918 places, une augmentation de près de 15 pour 100.

Le gouvernement a annoncé un nouvel incitatif fiscal pour les garderies en milieu de travail en 1998-1999 afin de couvrir les coûts en immobilisations des entreprises qui désirent mettre sur pied ou agrandir des garderies en milieu de travail ou en milieu communautaire à l'intention des enfants de leur personnel.

Réinvestissements faits dans le cadre de l'initiative de Prestation nationale pour enfants

L'initiative Prestation nationale pour enfants est un programme conjoint des gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux créé en 1998-1999 dans le but d'aider les parents à faible revenu à rester sur le marché du travail. Dans le cadre de ce programme, le gouvernement fédéral offre un supplément aux familles à faible revenu. En échange, les provinces et les territoires ont accepté de réduire les prestations d'aide sociale versées aux familles ayant des enfants d'un montant équivalent à la prestation pour le réinvestir dans des programmes et des services à l'intention des enfants.

Dans le cadre de cette stratégie de réinvestissement, la province a instauré le Supplément de revenu de l'Ontario pour les familles travailleuses ayant des frais de garde d'enfants, dont pourront bénéficier jusqu'à 210 000 familles ayant 35 000 enfants de moins de sept ans. En 1998-1999, la province a financé le supplément grâce à des fonds de 100 millions de dollars libérés par l'initiative de Prestation nationale pour enfants et à des fonds de 40 millions de dollars provenant de l'ancien crédit d'impôt de l'Ontario pour la garde d'enfants.

Amélioration des services aux jeunes contrevenants

Pour atteindre son objectif de réduction de la criminalité chez les jeunes, le ministère a continué de collaborer avec le ministère du Solliciteur général et des Services correctionnels et le ministère de la Justice du Canada. Ensemble, nous avons préparé des données de référence sur les jeunes contrevenants récidivistes.

Modifications continues des services sociaux pour mieux répondre aux besoins de la population

Le ministère a maintenu son engagement de redonner forme au système désuet de services sociaux en mettant l'accent non seulement sur le *type* de services dispensés, mais aussi sur la *façon* dont ils sont dispensés.

Pour des services au service des gens

L'initiative pluriannuelle •Pour des services au service des gens• vise à restructurer les services offerts aux enfants et aux personnes qui présentent des troubles de développement. Son objectif est d'éliminer le chevauchement, l'inefficacité et l'inaccessibilité pour offrir des services plus facilement accessibles, plus efficaces et plus aisément disponibles, avant que les besoins des personnes ne deviennent plus sérieux. Les familles et les particuliers qui en ont besoin auront dorénavant un meilleur accès à un système plus intégré. En 1998-1999, le ministère a examiné et approuvé 57 plans de restructuration locaux, et les bureaux de secteur ont commencé à planifier la restructuration de 33 systèmes locaux dans les quatre coins de la province, en collaboration avec les collectivités concernées.

Accroissement du soutien aux personnes handicapées

Le ministère a également maintenu son engagement de créer davantage d'occasions d'intégration communautaire pour les personnes ayant des troubles de développement en réacheminant les ressources vers les services communautaires. En 1998-1999, 256 personnes ayant des troubles de développement ont quitté des établissements provinciaux et ont été placées en milieu communautaire. De plus, 14,0 millions de dollars ont été investis dans des services communautaires visant les personnes ayant des troubles de développement.

Amélioration des normes professionnelles régissant le travail social

La *Loi de 1998 sur le travail social et les techniques de travail social* a été promulguée en 1998-1999 pour réglementer les travailleurs sociaux et les techniciens en travail social en Ontario, rehausser les normes dans ces domaines d'activité professionnelle, et améliorer les services offerts à la population. La Loi prévoit la création de l'Ordre des travailleurs sociaux et des techniciens en travail social, un organisme de réglementation autogéré et autofinancé. Toute personne voulant porter le titre de •travailleur social• ou de •technicien en travail social• en Ontario devra être membre de l'Ordre.

Collaboration avec d'autres paliers de gouvernement pour promouvoir la responsabilité partagée et dispenser des services plus intégrés

Le ministère a entrepris un certain nombre d'initiatives pour favoriser le partage des responsabilités et la prestation de services mieux intégrés.

Remaniement des services provinciaux-municipaux

Le ministère a approuvé la nomination de 47 directeurs de services municipaux fusionnés, y compris 10 conseils d'administration de district des services sociaux dans le nord de la province, responsables de la prestation du Programme Ontario au travail, des services de garde d'enfants et du programme de logement social. Ces fusions réduisent de 196 à 47 le nombre de municipalités et de conseils chargés de la prestation de l'aide sociale.

Aide aux sans-abri

Le ministère a appuyé le Groupe de travail provincial sur les sans-abri qui a mené des consultations auprès des municipalités et des fournisseurs de services de l'ensemble de la province. Le rapport du groupe, soumis au gouvernement en octobre 1998, comprenait un certain nombre de recommandations visant à accroître la capacité des municipalités de venir en aide aux sans-abri.

En mars 1999, à titre de ministère responsable du dossier des sans-abri, nous avons annoncé des initiatives provinciales d'aide aux sans-abri dotées d'un budget de plus de 100 millions de dollars. Ces initiatives visent trois aspects jugés critiques du problème, soit l'attribution de logements avec mesures de soutien

aux personnes ayant des troubles de santé mentale, la création de logements abordables, et l'offre de mesures de soutien aux collectivités pour répondre à leurs besoins particuliers. Le financement octroyé comprenait 6 millions de dollars supplémentaires à verser au Fonds pour les projets d'aide aux sans-abri, pour un total de 10 millions de dollars cette année.

ENGAGEMENTS ET STRATÉGIES CLÉS EN 1999-2000

Au cours des deux prochaines années, le ministère des Services sociaux et communautaires poursuivra sa réforme des systèmes d'aide sociale et de services sociaux dans le but de restaurer leur intégrité et leur crédibilité et d'offrir des services qui présentent un bon rapport coût-efficacité et qui sont mieux adaptés aux personnes qui en ont besoin. Le ministère mettre la dernière main à ses réformes et surveillera les importants changements apportés dans la presque totalité de ses secteurs d'activités.

1. Remaniement fondamental de l'aide sociale

Depuis juin 1995, le gouvernement s'efforce de réformer en profondeur son système d'aide sociale pour redonner à la population confiance en ce système. En examinant et en adoptant de nouvelles stratégies, le ministère poursuivra ses efforts afin d'assurer l'intégrité et l'efficacité du système.

Ontario au travail

Le programme Ontario au travail donne aux bénéficiaires de l'aide sociale l'occasion d'acquérir des compétences, d'établir des contacts avec des employeurs éventuels et de contribuer à la vie de leur collectivité.

Au cours de l'exercice 1999-2000, le nombre de dossiers du programme devrait diminuer de 4 pour 100 et le taux de participation aux activités obligatoires devrait augmenter considérablement.

Toujours en 1999-2000, nous élargirons le système de transition à l'emploi pour les prestataires de l'aide sociale et l'appliquerons à tous les prestataires physiquement aptes au travail. De plus, nous encouragerons les municipalités à lancer davantage de programmes de travail obligatoire, avec ou sans rémunération, et de formation obligatoire, et instaurerons une politique de tolérance zéro en ce qui concerne la fraude du système d'aide sociale.

Nous améliorerons le programme Ontario au travail et l'étendrons au secteur privé pour permettre à davantage de bénéficiaires de l'aide sociale d'entrer sur le marché du travail. Ces personnes pourront ainsi acquérir les compétences et l'expérience dont elles ont besoin pour être prêtes à occuper un emploi grâce à un placement rémunéré dans le secteur privé.

Nous procédons au financement à l'échelle de la province des frais de garde d'enfants et d'autres mesures de soutien dans le cadre du programme Expérience, poursuite et reprise des études pour les parents. Le programme Ontario au travail fait fond sur les stratégies gouvernementales dans les domaines de l'éducation, des services aux enfants et du travail obligatoire. Il fournit aux parents adolescents bénéficiaires de l'aide sociale les mesures de soutien dont ils ont besoin pour terminer leurs études secondaires, devenir de meilleurs parents et rompre le cycle de leur dépendance et de celle de leurs enfants à l'égard de l'aide sociale

Nous entreprendrons l'élaboration d'une stratégie pour que davantage de bénéficiaires d'aide sociale seul soutien de famille reçoivent l'aide financière prévue de l'autre parent ou conformément aux accords signés.

Nous poursuivrons également nos efforts pour réduire la fraude et l'utilisation abusive de l'aide sociale. Le ministère s'attend ainsi à réduire ou à classer entre 12 000 et 15 000 dossiers d'aide sociale.

Programme ontarien de soutien aux personnes handicapées

Le Programme ontarien de soutien aux personnes handicapées est un nouveau programme de soutien du revenu et à l'emploi destiné à répondre aux besoins particuliers des personnes ayant un handicap. Grâce à ce programme, le gouvernement remplit sa promesse de donner aux personnes handicapées, auparavant contraintes de dépendre de l'aide sociale, un programme séparé mieux adapté à leurs besoins.

Le ministère continuera de mettre le programme en oeuvre et mettra l'accent sur le volet axé sur le soutien à l'emploi, qui procure aux personnes handicapées voulant travailler de plus grandes possibilités d'emploi et une foule d'outils pour les aider à atteindre leur objectif.

2. Mise en oeuvre d'initiatives à l'intention des enfants

Les enfants représentent une priorité pour le gouvernement. Les services de prévention et d'intervention précoce à l'intention des familles et des enfants, qui visent essentiellement à leur donner un bon départ dans la vie, constituent une composante essentielle de notre engagement d'assurer l'avenir de l'Ontario.

Protection de l'enfance

Le ministère poursuivra son projet de réforme du système de protection de l'enfance. Au printemps de 1999, il a modifié la *Loi sur les services à l'enfance et à la famille* afin d'offrir une protection maximale aux enfants et de préciser clairement que l'intérêt véritable des enfants doit toujours primer.

Nous continuerons de mettre en oeuvre le nouveau cadre de financement des sociétés d'aide à l'enfance et de répartir le financement additionnel de façon à permettre aux sociétés d'aide à l'enfance d'engager plus de personnel de première ligne, d'améliorer la formation et de revitaliser le système de placement en foyer d'accueil.

La nouvelle base de données reliant les sociétés d'aide à l'enfance sera installée dans l'ensemble des 54 sociétés d'aide à l'enfance de la province et permettra au personnel de première ligne de repérer les familles à risque élevé si elles déménagent et de sonner l'alarme lorsqu'un enfant a déjà reçu les services d'une société d'aide à l'enfance. Le ministère mettra aussi sur pied un système informatique exhaustif de gestion des cas et des sociétés d'aide à l'enfance.

Le ministère mettra également en oeuvre un nouveau système de gestion du rendement à l'intention des sociétés d'aide à l'enfance. La première étape des travaux portera sur la collecte de données en vue

d'établir des normes de référence concernant les mauvais traitements et la réduction du nombre de transferts des enfants pris en charge.

Le ministère préparera la mise en oeuvre intégrale de la *Loi de 1998 sur l'adoption internationale*, qui doit être promulguée cette année. Cette loi vise à protéger les enfants et les familles qui prennent part à des adoptions internationales.

Prévention et intervention précoce

De concert avec le ministère de la Santé et des Soins de longue durée, le ministère des Services sociaux et communautaires poursuivra l'initiative Bébés en santé, enfants en santé, un programme de prévention et d'intervention précoce pour les enfants de moins de six ans. On procède maintenant partout en Ontario à l'évaluation des nouveau-nés et à des visites à domicile. L'annonce d'un financement supplémentaire de 67 millions de dollars d'ici 2000-2001 donnera à chaque nouvelle mère droit à un appel téléphonique et une visite à domicile. Les mères qui en ont besoin pourront aussi bénéficier de visites additionnelles. Le nouveau financement ira également à l'expansion du dépistage prénatal et à l'intervention précoce.

En collaboration avec le Secrétariat à l'enfance, le ministère de l'Éducation et le ministère de la Santé et des Soins de longue durée, et conformément aux directives du gouvernement, nous mettrons en oeuvre les recommandations formulées dans l'Étude sur la petite enfance.

Enfants ayant des besoins spéciaux

En collaboration avec d'autres ministères, nous passerons en revue les services offerts aux enfants et aux adolescents ayant des besoins spéciaux multiples. Notre but est de simplifier et d'améliorer l'accès des familles aux programmes et aux services, tout en éliminant les obstacles inutiles à l'obtention d'un soutien.

Sept millions de dollars iront à l'amélioration des services de relève offerts à au plus 1 700 familles responsables d'enfants dont la santé est fragile ou qui dépendent d'appareils technologiques.

Dans le but de favoriser l'innovation et l'accessibilité des services, nous accorderons cette année, en collaboration avec le ministère de la Santé et des Soins de longue durée, une aide financière d'au plus 10 millions de dollars aux services de santé mentale pour enfants.

Durant la prochaine année, nous collaborerons avec d'autres ministères pour améliorer les services intensifs d'intervention précoce offerts aux enfants de deux à cinq ans atteints d'autisme. Notre objectif sera de donner au personnel de première ligne une formation en ce qui a trait à la thérapie, à l'évaluation, au diagnostic et au soutien offert aux parents. Le financement accordé à cette fin cette année atteindra un maximum de 5 millions de dollars. Les services offerts s'inspireront de recherches ayant démontré qu'un grand nombre d'enfants peuvent faire d'importants progrès s'ils reçoivent des soins intensifs durant leur période préscolaire.

Services de garde d'enfants

Cette année, un plus grand nombre de participants et de participantes au programme Ontario au travail et de familles à faible revenu pourront bénéficier de services de garde d'enfants par l'intermédiaire notamment de ce qui suit : les subventions pour les frais de garde, l'initiative d'aide à la garde des enfants du Programme Ontario au travail, et la mise en oeuvre du programme Expérience, poursuite et reprise des études pour les parents. Cette aide permet aux parents de travailler, de suivre une formation ou de poursuivre des études qui mèneront au marché du travail.

La province se servira des fonds supplémentaires obtenus dans le cadre de l'initiative fédérale-provinciale-territoriale Prestation nationale pour enfants pour étoffer le Supplément de revenu de l'Ontario pour les familles travailleuses ayant des frais de garde d'enfants. Cela portera la dotation du Supplément à presque 200 millions de dollars.

Renforcement des services aux jeunes contrevenants

Le ministère continuera de travailler avec le ministère du Solliciteur général, le ministère des Services correctionnels et le ministère de la Justice du Canada à l'élaboration d'une stratégie de réduction des récidives chez les jeunes contrevenants.

Nous respecterons notre engagement de confier à la collectivité l'exploitation des cinq derniers établissements pour jeunes contrevenants âgés de 12 à 15 ans qui sont gérés par la province.

3. Poursuite de la mise en oeuvre de la réforme des services sociaux pour mieux répondre aux besoins de la population

Le gouvernement maintient son engagement de remanier le système désuet de services sociaux et de modifier non seulement le type de services dispensés, mais aussi la façon dont ils sont dispensés. En 1999-2000, le ministère s'efforcera de rationaliser les services et d'accélérer leur accès par les personnes qui en ont besoin.

Pour des services au service des gens

L'initiative pluriannuelle Pour des services au service des gens vise à restructurer les services aux enfants et aux personnes qui présentent des troubles de développement. Le ministère continuera de collaborer avec les collectivités afin d'apporter les changements nécessaires pour mieux adapter le système à sa clientèle. Cette année, il mettra l'accent sur la création de points d'accès intégrés à l'échelon communautaire qui permettront à la population d'avoir plus facilement accès aux services dont elle a besoin.

Accroissement du soutien aux personnes handicapées

Le ministère continuera d'élaborer et d'offrir des services de soutien aux personnes ayant un handicap de développement qui vivent dans la communauté et donnera la possibilité à 169 personnes qui résident actuellement dans des établissements provinciaux de vivre en milieu communautaire.

En 1999-2000, nous poursuivrons notre objectif de créer davantage d'occasions d'intégration communautaire pour les personnes qui ont des troubles de développement. Il est prévu qu'une fois que l'initiative d'intégration communautaire aura pris fin, plus de 60 millions de dollars auront été investis chaque année au palier communautaire afin d'appuyer les personnes qui ont des troubles de développement.

Amélioration des normes professionnelles régissant le travail social

Le ministère travaillera à la mise en oeuvre de la *Loi de 1998 sur le travail social et les techniques du travail social,* qui devrait être promulguée en 2000. Un conseil transitoire, composé de travailleurs sociaux, de techniciens en travail social et de membres du public, sera chargé de mettre sur pied l'Ordre des travailleurs sociaux et des techniciens en travail social pour rehausser les normes du domaine et améliorer les services offerts à la population.

4. Collaboration avec d'autres paliers de gouvernement pour promouvoir la responsabilité partagée et dispenser des services plus intégrés

Le ministère continuera à planifier et à mettre en oeuvre différents changements de concert avec ses partenaires des autres paliers de gouvernement.

Remaniement des services provinciaux-municipaux

Les 47 directeurs de services municipaux fusionnés, y compris les 10 conseils d'administration de district des services sociaux dans le nord de la province, sont chargés de gérer le programme Ontario au travail et les programmes de garde d'enfants et de logements sociaux. S'ils ont l'approbation du ministère de la Santé et des Soins de longue durée, ils peuvent également gérer les programmes de santé publique. Le ministère des Services sociaux et communautaires continuera d'aider les directeurs de services municipaux à gérer cette vaste gamme de programmes et collaborera avec les municipalités afin d'intégrer davantage la prestation des services à l'échelon communautaire.

Aide aux sans-abri

En collaboration avec le gouvernement fédéral, les municipalités et d'autres ministères, le ministère des Services sociaux et communautaires travaillera à la mise en oeuvre des recommandations du Groupe de travail provincial sur les sans-abri. Cette année, il s'efforcera d'améliorer les liens entre les directeurs des services municipaux et les secteurs des services qui s'occupent des sans-abri, de demander au

gouvernement fédéral d'offrir des mesures d'encouragement, et d'adopter une approche intégrée à long terme pour répondre aux besoins de logement des personnes ayant des besoins spéciaux. Le ministère s'assurera également que les différents ministères adoptent une méthode coordonnée et intégrée pour la mise en oeuvre de la Stratégie provinciale d'aide aux sans-abri, ce qui représente un engagement de plus de 100 millions de dollars en nouvelles initiatives annoncées en mars 1999.

MESURES CLÉS D'ÉVALUATION DE LA PERFORMANCE

ACTIVITÉ DE BASE : Soutien du revenu et de l'emploi			
Buts/résultats	**Mesures**	**Objectifs/normes**	**Engagements 1999-2000**
Les bénéficiaires d'Ontario au travail deviennent autonomes et retournent au travail.	Réduction du nombre de bénéficiaires de l'aide sociale (Ontario au travail).	Continuer à augmenter l'autonomie en réduisant la dépendance à l'égard de l'aide sociale de 4 % en 1999-2000.	Le nombre des dossiers d'Ontario au travail diminue de 4 %.
Les bénéficiaires d'Ontario au travail se préparent activement à retourner au travail.	Nombre de participants et participantes aux activités d'Ontario au travail.	D'ici 2000-2001, 100 % des personnes admissibles participent aux activités d'Ontario au travail.	85 % des personnes admissibles participent aux activités d'Ontario au travail. 15 % des personnes admissibles bénéficient d'un placement en milieu communautaire.

ACTIVITÉ DE BASE : Soutien du revenu et de l'emploi			
Buts/résultats	**Mesures**	**Objectifs/normes**	**Engagements 1999-2000**
Le soutien à l'emploi aide les personnes ayant un handicap à trouver et à garder un emploi.	Nombre de bénéficiaires d'un soutien qui trouvent un emploi ou sont en mesure d'entreprendre les principales activités menant à un emploi soumis à la concurrence.	D'ici l'an 2000, 12 000 personnes ayant un handicap recevront un soutien à l'emploi (une augmentation d'environ 25 % par rapport aux activités des Services de réadaptation professionnelle). Établissement en 1999-2000 d'une mesure de référence pour la réalisation d'objectifs futurs.	Début de la collecte de données de référence sur les personnes qui reçoivent un soutien à l'emploi, y compris : n^{bre} de personnes qui reçoivent un soutien à l'emploi; pourcentage de personnes ayant terminé le plan de recherche d'un emploi qui : 1) trouvent un emploi, 2) entreprennent des activités auto-gérées menant à un emploi soumis à la concurrence.
Réduction de l'utilisation frauduleuse ou à mauvais escient du système d'aide sociale.	Nombre de cas où l'aide sociale est réduite ou supprimée à l'issue de l'examen des signalements reçus de toutes sources, notamment par l'échange d'information, une ligne téléphonique ou les signalements locaux.	Poursuite de la lutte contre l'utilisation frauduleuse ou à mauvais escient de l'aide sociale et réduction ou suppression de l'aide financière dans environ 12 000 à 15 000 cas.	Réduction ou suppression de l'aide financière dans environ 12 000 à 15 000 cas grâce à la poursuite de la lutte contre l'utilisation frauduleuse ou à mauvais escient de l'aide sociale.
Les bénéficiaires de l'aide sociale seul soutien de famille reçoivent l'aide financière du parent qui n'a pas la garde.	Augmentation du nombre de parents bénéficiaires de l'aide sociale qui reçoivent une pension alimentaire.	Établissement d'une norme/d'un objectif à partir des données de 1997-1998 sur la proportion de parents seul soutien de famille qui ont une ordonnance alimentaire ou une entente concernant la pension alimentaire.	Analyse des données pour établir une mesure de référence en 1999-2000. D'ici février 2000, détermination d'un objectif pour 2000-2001.

ACTIVITÉ DE BASE : Services sociaux et communautaires			
Buts/résultats	**Mesures**	**Objectifs/normes**	**Engagements 1999-2000**
Offrir une gamme d'options plus étendue et plus souple pour augmenter le nombre de familles qui bénéficient d'une aide au titre de la garde d'enfants.	Nombre d'enfants qui bénéficient de l'aide financière accordée au titre des frais de garde d'enfants.	450 000 enfants bénéficieront de l'aide dispensée dans le cadre des subventions pour frais de garde d'Ontario au travail, du programme Expérience, poursuite et reprise des études pour les parents, du Supplément de revenu de l'Ontario pour les familles travailleuses ayant des frais de garde d'enfants, du Programme d'intégration sociale et de transition à l'emploi (PISTE) et de l'incitatif fiscal pour les garderies en milieu de travail.	Mise en oeuvre complète du Programme Expérience, poursuite et reprise des études pour les parents. Élaboration et mise en oeuvre de mesures d'évaluation du rendement. Collaboration avec le ministère des Finances pour établir des mesures et des normes de référence sur le nombre de personnes qui pourront bénéficier du crédit d'impôt offert par le gouvernement fédéral à partir de l'automne 1999. Maintien des niveaux de services. Élaboration de nouvelles mesures d'évaluation du rendement et des programmes dans le cadre du remaniement des services locaux.

ACTIVITÉ DE BASE : Services sociaux et communautaires			
Buts/résultats	**Mesures**	**Objectifs/normes**	**Engagements 1999-2000**
Amélioration des résultats concernant les enfants à risque en partenariat avec le ministère de la Santé et des Soins de longue durée.	Nombre de familles à risque élevé recevant des services de visite à domicile ou bénéficiant d'autres services appropriés.	100 % des familles à risque élevé jugées admissibles reçoivent des services de visite à domicile ou bénéficient d'autres services appropriés.	Dépistage des facteurs de risque pour le nouveau-né dans 90 % des familles consentantes (environ 150 000 naissances par année). Offre de visites à domicile ou d'autres services appropriés à 90 % des familles jugées à risque élevé (environ 9 000). Élaboration, dans tous les bureaux de santé (37), de stratégies d'inclusion des familles en phase prénatale au programme de dépistage.
Accroître la sécurité et la protection des enfants.	En collaboration avec les personnes concernées, confirmation du cadre de rendement/de résultats et établissement d'indicateurs liés aux mauvais traitements et à la réduction du nombre de transferts des enfants pris en charge.	Établissement d'un objectif à partir de l'analyse des données de référence.	Début de la collecte de données de référence relatives à deux indicateurs (récurrence des mauvais traitements et nombre de transferts des enfants pris en charge).

ACTIVITÉ DE BASE : Services sociaux et communautaires			
Buts/résultats	**Mesures**	**Objectifs/normes**	**Engagements 1999-2000**
Meilleure protection de la société grâce à des mesures efficaces de réduction de la criminalité chez les jeunes.	Réduction des récidives chez les jeunes contrevenants qui quittent un centre de détention ou un programme communautaire.	Réduction de 5 % d'ici 2000-2001 du taux de récidive sur quatre ans des jeunes contrevenants ontariens de 12 à 15 ans par rapport aux données de référence sur ceux qui finissaient de purger leur peine en 1992-1993.	Élaboration d'une stratégie pour réduire les récidives chez les jeunes contrevenants.
Les personnes ayant un handicap de développement sont intégrées dans les collectivités où elles vivent.	Nombre d'adultes ayant un handicap de développement qui quittent des établissements gérés par la province pour vivre dans la collectivité.	En 1996, le nombre total des personnes résidant dans des établissements gérés par la province s'élevait à 2 200. Le ministère prévoit réduire ce nombre de 950 d'ici le 31 mars 2000.	169 personnes ayant un handicap de développement sortiront des établissements provinciaux pour être placées en milieu communautaire.

DÉPENSES DU MINISTÈRE PAR ACTIVITÉ DE BASE EN 1998-1999* **

Ministère des Services sociaux et communautaires

Fonctionnement	7,647 milliards de $
Immobilisations	38 millions de $
	7 275 employés

Mesures du soutien du revenu et de l'emploi

Fonctionnement	4,969 milliards de $
	2 420 employés

Ontario au travail
Programme ontarien de soutien aux personnes handicapées

Services sociaux et communautaires

Fonctionnement	2,643 milliards de $
Immobilisations	38 millions de $
	4 485 employés

Services à l'enfance
Services de garde d'enfants
Services aux personnes ayant un handicap de développement
Services sociaux aux adultes

Administration du ministère

Fonctionnement	35 millions de $
	370 employés

Soutien des activités

Remarque : Le nombre d'employés représente des équivalents temps plein.
*Selon la méthode comptable du CCSP.
**N'inclut pas le Secrétariat à l'enfance.

PLAN DES AFFECTATIONS 1999-2000 APPROUVÉES PAR LE MINISTÈRE PAR ACTIVITÉ DE BASE* **

Ministère des Services sociaux et communautaires

Fonctionnement	7,673 milliards de $
Immobilisations	22 millions de $
	6 025 employés

Mesures de soutien du revenu et de l'emploi

Fonctionnement	5,004 milliards de $
	1 865 employés

Ontario au travail
Programme ontarien de soutien aux personnes handicapées

Services sociaux et communautaires

Fonctionnement	2,643 milliards de $
Immobilisations	22 millions de $
	3 855 employés

Services à l'enfance
Services de garde d'enfants
Services aux personnes ayant un handicap de développement
Services sociaux aux adultes

Administration du ministère

Fonctionnement	26 millions de $
	305 employés

Soutien aux activités

Remarque : Le nombre d'employés représente des équivalents temps plein.
*Selon la méthode comptable du CCSP.
**N'inclut pas le Secrétariat à l'enfance.

PERSONNES À CONTACTER

Les questions et les commentaires concernant le plan d'activités du ministère sont les bienvenus. Consultez notre site Web au **http://www.gov.on.ca/CSS** , écrivez-nous à l'adresse électronique **webcss@gov.on.ca** ou appelez notre service de renseignements généraux, au (416) 325-5666. Vous pouvez également communiquer avec l'une des personnes suivantes.

Soutien du revenu et de l'emploi

Ontario au travail	Marni Campbell, (416) 326-6879; Téléc. : (416) 326- 9777; Courriel : **Marni.Campbell@css.gov.on.ca**
Programme ontarien de soutien aux personnes handicapées	Peter Amenta, (416) 326-8815; Téléc. : (416) 326-1735; Courriel : **Peter.Amenta@css.gov.on.ca**

Services sociaux et communautaires

Services à l'enfance	Cynthia Lees, (416) 327-4864; Téléc. : (416) 325-5349; Courriel : **Cynthia.Lees@css.gov.on.ca**
Services de garde d'enfants	Ann Masson, (416) 327-0326; Téléc. : (416) 325-5349; Courriel : **Ann.Masson@css.gov.on.ca**
Services aux personnes ayant un handicap de développement	Brian Low, (416) 325-5826; Téléc. : (416) 325-5554; Courriel : **Brian.Low@css.gov.on.ca**
Services sociaux aux adultes	Trish Baynham, (416) 327-4958; Téléc. : (416) 327-0570; Courriel : **Trish.Baynham@css.gov.on.ca**

Bureau du ministre

Attaché de direction	Rick Dykstra, (416) 325-5223; Téléc. : (416) 325-5221; Courriel : **Rick.Dykstra@css.gov.on.ca**

On peut se procurer des exemplaires gratuits du présent document auprès de :
Publications Ontario
880, rue Bay, Toronto (Ontario) M7A 1N8
Téléphone : (416) 326-5300
Clients d'autres régions, sauf Ottawa, faire le 1 800 668-9938
À Ottawa, faire le (613) 238-3630 ou, sans frais, le 1 800 268-8758
Service téléphonique aux malentendants :
composer sans frais, n'importe où en Ontario, le 1 800 268-7095.

On peut commander des exemplaires du document par Internet à : http://www.publications.gov.on.ca

Copie électronique du présent document disponible à :
http://www.gov.on.ca

© Imprimeur de la Reine pour l'Ontario, 1999

ISBN 0-7778-8749-5

This document is also available in English.